



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Luxembourg, le 5 juillet 2018

Groupe de travail MAEE-ONG
Luxembourg, le 1^{er} juin 2018
Compte Rendu

1. Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE):

- M. Manuel TONNAR, Directeur de la coopération au développement et de l'action humanitaire
- Mme Erna KORNELIS, Service ONG
- Mme Sarah ANJO, Service ONG

Pour les ONG :

- M. François-Xavier DUPRET, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- Mme Marianne KRAUS, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. Michael FEIT, Caritas
- M. Richard GRAF, ASTM
- Mme Joelle GUSTIN, Croix-Rouge Luxembourgeoise
- M. Frédéric HAUPERT, CIL
- Mme Agnès SABATINI, SOS Sahel

Excusés :

- M. Armand DREWS, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- Mme Magali PAULUS, FDH

2. Détail

2.1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2.2) Assises de la Coopération

Le MAEE informe que, le **sujet des prochaines assises de la coopération** n'étant pas encore arrêté dans tous ses détails, porterait de façon générale sur les défis et les opportunités de la coopération luxembourgeoise, et ceci plus particulièrement sur base de sa nouvelle stratégie générale, dont la version préliminaire sera présentée en date du 14 juin 2018. De plus, les **festivités autour du 40^{ième} anniversaire de LuxDev** seraient intégrées dans le programme des assises de la coopération sous forme d'une présentation/débat suivie d'une réception. En ce qui concerne la planification, le MAEE rappelle les dates retenues pour les prochaines assises, les **19 et 20 septembre 2018**. Il sera **probable que l'on optera pour**

un programme sur un jour et demi. Le MAEE propose d'organiser une **réunion conjointe** entre les représentants du **MAEE**, de **LuxDev** et du **Cercle** pour discuter des **facettes de la programmation**.

Les ONG (M. Dupret, Cercle) remarquent que l'utilité d'une session commune ou à part sur les **droits de l'homme** serait à évaluer en temps voulu. Le MAEE se montre ouvert aux deux possibilités. Il serait indispensable de communiquer le programme avant la trêve estivale et de s'assurer à ce que l'événement ait une exposition suffisante. Par contre, si les assises se dérouleraient sur uniquement une journée, il serait utile d'inviter moins d'acteurs internationaux pour assurer qu'il y aurait assez de place pour les acteurs nationaux. Le MAEE propose d'organiser une réunion afin de **ficeler le programme avant mi-juillet**.

2.3) Validation des schémas des projets et des rapports

Après l'adoption de la nouvelle loi, le MAEE s'est empressé **de mettre à jour les conditions générales**. Il ne reste plus qu'à approuver formellement la révision (entamée en 2017) des conditions générales en matière de l'éducation au développement. Six points furent proposés par les ONG, quatre par le MAEE. Tous les points ont pu être clôturés lors des réunions du GT MAEE-ONG entre juin et décembre 2017. Deux points ont fait l'objet de discussions supplémentaires au cours des négociations pour être finalement validées – il s'agissait, d'une part, du point relatif à la valorisation d'apports en provenance de tiers publics/privés jusqu'à hauteur de 50% de la part de l'ONGD et, d'autre part, du point concernant le versement du subside annuel que les ONGD ont droit en une seule fois.

Les points saillants des négociations ont été rappelés:

- La réintroduction de l'éligibilité des missions sur le terrain des responsables sensibilisation/éducation au développement
- Le versement des subsides en une seule fois plutôt qu'en deux tranches et la présentation des rapports intermédiaires au plus tard le 31 mars de l'année suivant les activités
- Le recours à des subsides provenant des communes et la valorisation de dons de fondations pour alimenter la part ONGD des projets annuels/accords-cadres de sensibilisation et d'éducation au développement à hauteur maximale de 50% de la part incombant aux ONGD

Les nouvelles conditions générales ont été validées par le Cercle et le groupe GEDEV en date du 11 avril 2018. Quelques ajustements ponctuels ont également été apportées suite à l'entrée en vigueur de la loi du 15 décembre 2017 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement. **Les nouvelles conditions générales sont validées** et seront mises en ligne dans les meilleurs délais par le MAEE.

2.4) Prévention et lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelle : follow up

Des discussions avaient déjà été menées à ce sujet. Le Cercle informe ne pas encore avoir avancé sur une éventuelle charte de bonne conduite. Les ONG n'ont pas encore été contactées pour la tenue d'une réunion relative à ce thème. Après que le ministère émette le souhait que ce dossier soit traité de manière prioritaire, le Cercle s'est engagé à remettre au MAEE une **proposition de recommandations de procédure à suivre pour les ONG**. En effet, le MAEE est tenu à rendre compte, notamment à la Chambre des Députés des efforts en matière de prévention à la lumière des scandales récents.

Le MAEE explique également que LuxDev disposait déjà d'une procédure en place, mais qu'elle devait encore être revue. Par ailleurs, il est prévu d'envoyer un courrier à chaque ONG l'invitant à **informer la Direction de la Coopération sur ses pratiques et/ou procédures de prévention, de détection et de réponse en la matière**.

Certaines ONG se montrent concernées par les capacités des petites ONG à vérifier que les bonnes pratiques soient bien mises en œuvre. Le Cercle rappelle qu'il faudra également **songer aux conséquences qui résulteront de l'application du code de bonne de conduite** – plus précisément, il serait judicieux d'adopter une attitude de gestion de crise, en veillant plus particulièrement à anticiper les effets diffamatoires pour les acteurs coopérant avec l'ONG concernée en cas d'infraction.

2.5) Stratégie générale de la coopération luxembourgeoise

Le MAEE informe avoir envoyé une invitation aux ONG pour **l'atelier sur la présentation de la nouvelle stratégie générale de la coopération luxembourgeoise du 14 juin 2018** et avoir reçu un premier draft de la stratégie. Certains éléments devront être revus avec le *Overseas Development Institute* (ODI). Ce n'est qu'ensuite que les ONG se verront remettre une copie du document, qui serait cependant distribuée avant la tenue de l'atelier. Le rapport sera en anglais, alors que la présentation, qui portera sur les nouvelles lignes de la stratégie, sera en français.

2.6) Appel à proposition : session de questions et réponses

Le MAEE informe vouloir organiser une **session de questions-réponses destinées aux ONG** sur les critères d'attribution de points ainsi que sur les erreurs à éviter lors des présentations de dossiers dans le cadre de l'appel à proposition. Avec le Cercle, il a été convenu que deux sessions seraient préférables à une seule, une sur le temps de midi et l'autre en fin d'après-midi. Les invitations seront envoyées par le Cercle à ses membres.

2.7.) Divers

Le MAEE étant régulièrement approché sur la question de **l'organisation interne du Cercle de coopération des ONG** après le départ de son directeur en février 2018, il s'enquiert de la situation actuelle. Le Cercle des ONG informe qu'un workshop sur la restructuration interne de l'organisation aurait lieu dans les prochains jours. Il se montre confiant qu'une prise de position plus officielle pourra être faite après la rentrée en septembre. Le MAEE signale que le Cercle détient toujours un siège non occupé au Conseil d'Administration de LuxDev (prochaine réunion : 17 octobre), pour lequel une nomination est en attente.

Le thème de la « Maison des ONG » a été abordé et le Cercle regrette l'annonce faite par M. François Prum sur les actuels locaux du Cercle. Le MAEE soulève une information provenant de la presse, selon laquelle les **Bureaux du Cercle des ONG** devraient déménager des locaux actuels d'ici 2020. Les participants déplorent cette évolution et déclarent vouloir suivre la question.

Transmission de documents/de dossiers au ministère : Le MAEE demande au Cercle de bien vouloir transmettre à ses membres sa demande que les dossiers qui sont transmis au ministère soient remis non seulement en version imprimée, mais également en version électronique (CD, USB, courriel) afin d'améliorer la qualité et visibilité des documents archivés. Les parties présentes conviennent que le MAEE analysera cette question en interne dans le but de définir la manière la plus simple et efficace pour l'échange de documents.